

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : BAIL EMPHYTEOTIQUE – RESIDENCE « LA MOLINE » - PARCELLE AE N°371 - CESSION
N° de délibération : 2023-01

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

La commune de Saint-Julien-les-Villas est propriétaire, rue de la Haute Moline, de la parcelle cadastrée section AE n°371 d'une superficie de 4.560 m². Ce terrain accueillait l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, la résidence de la Moline. Depuis le 4^{ème} trimestre 2022, les services de l'EHPAD se sont installés sur le site du Canal sans Eau, rue Docteur Francis Mielle.

Les bâtiments rue de la Haute Moline ont été édifiés par la SA Mon Logis (bailleur social) et la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique du 27 mars 1974, modifié le 07 mars 1975, expirant le 1^{er} janvier 2039.

La commune n'ayant plus vocation à conserver ce bien, il vous est proposé dans un premier temps de demander à l'emphytéote son acquisition. En effet, le bail emphytéotique prévoit un droit de priorité à ce dernier en cas de cession avant le terme dudit bail.

Dans un second temps, si l'emphytéote n'utilise pas de son droit de priorité, il vous est proposé de mettre en vente ce bien et de rechercher les acquéreurs potentiels.

Cette opération immobilière a fait l'objet d'une estimation de la valeur vénale par le service des Domaines en date du 22 mars 2022 (réf : DS 66697794, OSE 2021-10343-84141). Cette évaluation a porté sur la cession du terrain, l'indemnité de rupture du bail emphytéotique avec la prise en compte de l'apport financier de la commune dans la construction des bâtiments et de certains équipements amenés à rester sur la place. La valeur vénale a donc été estimée à 1.100.000 €.

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

A l'exposé de ces motifs et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE PROPOSER** à l'emphytéote le rachat du bien dans le cadre de son droit de priorité
- **DE METTRE** en vente le bien, en cas de non-usage du droit de priorité par l'emphytéote
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à rechercher des acquéreurs potentiels
- **DE FIXER** le prix de vente à 1.100.000 € conformément à l'estimation du service des Domaines
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concrétisant cette décision notamment l'acte authentique qui sera dressé par Me Martin, notaire associé à Troyes
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:28 +0100
Ref:20230207_175401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Eric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy**

Absente : **BUSI Fanny**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **ROUSSEL Steve** par **VIART Jean-Michel**, **DOSNON Guillaume** par **LESPINASSE Angélique**, **PICARA Daniel** par **LARGITTE Eric**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL CANTILEGE » - AVENANT N°1**
N° de délibération : **2023-02**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : **Gervaise JOUAULT**

Il vous est demandé de prendre connaissance de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public accordée à l'association « ENSEMBLE VOCAL CANTILEGE » du Local Club Résidentiel par la salle Rez-de-Jardin.

Il convient de modifier la convention par un avenant ci-joint.

Il vous est demandé de prendre connaissance de cet avenant.

La réunion de travail avec les membres de la commission « Vie associative » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:15 +0100
Ref:20230207_175601_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023

Date d'affichage 31 janvier 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy**

Absente : **BUSI Fanny**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **ROUSSEL Steve** par **VIART Jean-Michel**, **DOSNON Guillaume** par **LESPINASSE Angélique**, **PICARA Daniel** par **LARGITTE Eric**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **DOSSIER « 5000 TERRAINS » - EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S.) - C.A.F. – ANNEE 2023**
N° de délibération : **2023-03**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	27	0	1	0

Rapporteur : **Michel BROUILLET**

La municipalité souhaite solliciter l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) dans le cadre de son appel à projets « les 5000 terrains ».

L'ambition de cet appel à projet est d'aider les collectivités territoriales à requalifier, créer, équiper les territoires d'équipements sportifs de proximité en accès libre.

Ces travaux concernent différents points :

- ✓ Aménagement d'un espace pongiste et création d'un mini-golf en lien avec le travail réalisé par le CMJ
- ✓ Equipement et aménagement d'un espace « parcours santé » en lien avec le travail réalisé avec la commission « cadre de vie »
- ✓ Acquisition d'un mur interactif mobile ludique en lien avec les besoins scolaires et projets intergénérationnels tout comme sportifs
- ✓ Requalification de la piste vélo pour plus de polyvalence en lien avec les besoins scolaires tout comme projets sportifs
- ✓ Le renforcement de la vélo-voie

L'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 317 300 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
ORGANISMES FINANCEURS	MONTANTS HT
CAF	15 300 €
ANS	238 500 €
Commune de Saint-Julien-les-Villas	63 500 €

Afin de mener à bien ce projet et dans un souci de maîtrise des coûts, la collectivité souhaite solliciter l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 238 500 €.

.../...

La commission conjointe « Politique de la Ville/Enfance/Sport/Cadre de vie » réunie le 23.01.2023 à l'unanimité, a donné un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** hormis « 1 abstention » de Jean-Marc WEINLING décide :

- **D'APPROUVER** le présent projet
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tous autres organismes susceptibles de financer son projet d'aménagement.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier se rapportant à ce dossier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:03 +0100
Ref:20230207_175801_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR – REGION GRAND-EST
N° de délibération : 2023-04

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	27	1	0	0

Rapporteur : Henri JOTTE

Par délibération 2022-21 du 7/03/2022, la ville de Saint-Julien-les-Villas a proposé de se doter d'un système de vidéoprotection urbaine pour répondre à un besoin général de sécurité.

Le montant des subventions ayant diminué (demande de la subvention FIPD refusée), le plan de financement actualisé ferait apparaître :

COUT ESTIME DE L'OPERATION (HT)	
INSTALLATION VIDEO SURVEILLANCE COMMUNE	MONTANT HT
PHASE 1 : 2019	GLOBAL
INSTALLATION 8 CAMERAS	130 000,00 €
TOTAL	130 000,00 €

ORGANISMES FINANCEURS	DETAIL DE L'OPERATION SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE L'OPERATION	TAUX DE LA SUBVENTION SUR LA BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANTS CALCULES	MONTANTS SOLLICITES	TAUX DES SUBVENTIONS
DETR	SECURITE PUBLIQUE	100 000,00 €	30%	30 000,00 €	30 000,00 €	23%
REGION GRAND EST	RENFORCER LA SECURITE	130 000,00 €	50%	65 000,00 €	20 000,00 €	15%
TOTAL SUBVENTIONS					50 000,00 €	38%
RESTE A CHARGE					80 000,00 €	62%

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:39:52 +0100
Ref:20230207_175801_2-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FIPD – PROGRAMME SECURISATION « S » - APPEL A PROJETS 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION
N° de délibération : 2023-05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Patrick GROSJEAN

Le programme sécurisation « S » de l'appel à projets 2023 FIPD est lancé.
Il est divisé en 3 axes dont les équipements de police municipale (caméra-piéton et gilet pare-balles).

Le plan de financement ferait apparaître :

COUT ESTIME DE L'OPERATION (HT)	
EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE	MONTANT HT
PHASE 1 : 2019	GLOBAL
ACHAT DE 3 CAMERAS PIETONS	2 280,00 €
ACHAT D'1 GILET PAR BALLE + ACCESSOIRES	515,00 €
TOTAL	2 795,00 €

ORGANISMES FINANCEURS	DETAIL DE L'OPERATION SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE L'OPERATION	MONTANTS SOLLICITES	TAUX DES SUBVENTIONS
FIPD	PROGRAMME S	2 280,00 €	600,00 €	26%
		515,00 €	250,00 €	49%
TOTAL SUBVENTIONS				850,00 €
RESTE A CHARGE				1 945,00 €

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:31 +0100
Ref:20230207_175802_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy**

Absente : **BUSI Fanny**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **ROUSSEL Steve** par **VIART Jean-Michel**, **DOSNON Guillaume** par **LESPINASSE Angélique**, **PICARA Daniel** par **LARGITTE Eric**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CREATIONS D'EMPLOIS AIDE CAE-CUI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (P.E.C.)**
N° de délibération : **2023-06**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : **Patrick PETITJEAN**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés dans le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences ». La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les jeunes (- 26 ans), les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Ce dispositif est prescrit dans le cadre de CUI-CAE du secteur non marchand.

Il est précisé, que les candidats pourront être recrutés pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures minimum et pour une durée minimum de 6 mois, renouvelable expressément dans la limite de 60 mois cumulés, sous réserve des besoins du service et de la qualité du service fait.

La rémunération horaire sera fixée en fonction de l'expérience et de la qualification, sans être inférieure au SMIC en vigueur (11.27€ brut au 01-01-2023).

Le taux d'aide est déterminé en fonction du profil du candidat et des engagements pris par les employeurs en termes d'accompagnement et de formation.

La durée hebdomadaire pour la prise en charge de l'aide à l'insertion professionnelle varie entre 20 et 30 heures.

Exposé des motifs,

Sous réserve que les demandeurs d'emploi possèdent les compétences professionnelles recherchées et qu'ils répondent aux critères d'éligibilités fixés par l'Etat, il vous est proposé, de permettre la création d'emplois aidés pour renforcer les équipes en place.

SERVICE	A COMPTER DU MOIS	NB H	FONCTIONS	TYPE DE CONTRAT
Education, Enfance, Jeunesse	Mars 2023	30H	Animateur – Encadrant périscolaire	1 Création

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **DE CREER** tel qu'exposé ci-dessus, les emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences et ce, pour une durée minimum de 6 mois ;
- **DE FIXER** la durée du travail hebdomadaire pour ces emplois et de rémunérer les candidats conformément aux modalités exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:37 +0100
Ref:20230207_180002_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Eric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy**

Absente : **BUSI Fanny**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **ROUSSEL Steve** par **VIART Jean-Michel**, **DOSNON Guillaume** par **LESPINASSE Angélique**, **PICARA Daniel** par **LARGITTE Eric**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **TAXE D'HABITATION – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**
N° de délibération : **2023-07**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : **Cathy VIENNE**

Les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettent au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il est rappelé les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et il est précisé qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le taux de taxe d'habitation appliqué est de 14,08 % (correspondant au taux de taxe d'habitation avant la réforme).

Vu l'article 1407 bis du Code Général des impôts,

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.01.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **DE DECIDER** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DE FIXER** le taux de taxe d'habitation applicable à 14,08 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:41 +0100
Ref:20230207_180003_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Eric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE FERNAND GANNE
N° de délibération : 2023-08

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Dans le cadre de son projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Fernand Ganne, la commune de Saint-Julien-les-Villas sollicite l'accompagnement financier du FONDS VERT, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

La rénovation des 3 bâtiments du groupe scolaire situé 10 rue Fernand Ganne à Saint Julien les villas permettra d'isoler chacun des bâtiments au niveau des murs extérieurs, des combles, des vides sanitaires, le remplacement des menuiseries extérieures obsolètes par du double vitrage répondant aux exigences BBC compatibles ainsi que la mise en place d'une VMC simple flux.

Les travaux de rénovation de cet espace débuteront courant janvier 2023 pour être finalisés fin 2023. Ils se feront bâtiment par bâtiment afin de perturber le moins possible les élèves.

Le montant sollicité via l'axe 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux est de 687 567.33 euros HT, permettant d'atteindre le plafond des 80% d'aides.

Le plan de financement ferait apparaître :

Financeurs	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
Conseil Départemental	1 848 379,18 €	403 757,77 €	21,84%	21,84%
Etat DSIL/DETR 2022	1 848 379,18 €	159 043,00 €	8,60%	8,60%
Fonds Vert	1 848 379,18 €	687 567,33 €	37,20%	37,20%
Conseil Régional	1 848 379,18 €	228 335,25 €	12,35%	12,35%
Autofinancement	1 848 379,18 €	369 675,83 €	20,00%	20,00%
Coût total de l'opération	1 848 379,18 €			100,00%

.../...

Par mail du 31.01.2023, les membres de la commission « Finances-Affaires générales » à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:19 +0100
Ref:20230207_180201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy**

Absente : **BUSI Fanny**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **ROUSSEL Steve** par **VIART Jean-Michel**, **DOSNON Guillaume** par **LESPINASSE Angélique**, **PICARA Daniel** par **LARGITTE Eric**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **SOLLICITATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (T.C.M.) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE F. GANNE**

N° de délibération : **2023-09**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

Dans le cadre de son projet de rénovation énergétique du gymnase Fernand Ganne, la commune de Saint-Julien-les-Villas sollicite l'accompagnement financier de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE.

Le projet comprenant la rénovation énergétique du gymnase Fernand Ganne, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques et l'intégration de batteries de stockage est pour le moment estimé à 10 559 065.58 euros. Les travaux ont débuté en mai 2022 pour finir fin d'été 2023.

Le montant sollicité est de 400 000 euros soit 3.79% du montant global du projet.

Le plan de financement actualisé ferait apparaître :

FINANCEURS	DÉPENSES ÉLIGIBLES	MONTANT SOLLICITÉ - SUBVENTION	% DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE	% SUR COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION
Plan de relance	3 536 904,03 €	270 000,00 €	7,63%	2,56%
Conseil Régional	3 536 904,03 €	458 000,00 €	12,95%	4,34%
Conseil Départemental	10 559 065,58 €	1 795 041,05 €	17,00%	17,00%
Troyes Champagne Métropole	3 536 904,03 €	400 000,00 €	11,31%	3,79%
Europe	7 022 161,55 €	5 523 753,56 €	78,66%	52,31%
Autofinancement	10 559 065,58 €	2 111 813,12 €	20,00%	20,00%
Coût total de l'opération	10 559 065,58 €			100,00%

Par mail du 31.01.2023, les membres de la commission « Finances-Affaires générales » à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

.../...

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:40:17 +0100
Ref:20230207_180401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 31 janvier 2023
--

Date d'affichage 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Eric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA REQUALIFICATION « RUE DES VANNES »
N° de délibération : 2023-10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

La Commune prévoit la requalification de la rue des Vannes, il s'agirait, outre la réfection totale de la chaussée et des trottoirs, leur mise en accessibilité, d'y aménager une voie douce assurant ainsi la continuité des axes de circulation douce existants.

Pour la partie voie douce, la Commune va poser une demande d'aides à TCM au titre du dispositif « Création, aménagement et équipement de voies en faveur des vélos ».

Les informations du coût estimé sont sur la base du retour d'appel d'offres.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Saint-Julien-les-Villas sollicite le soutien du Fonds Vert. Le montant sollicité est de 606 684.69 euros soit 54.90% du montant global du projet.

Le montage financier actualisé du projet :

Financiers	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 1 : VRD	COLAS	1 008 132.74 €	201 626.55€	1 209 759.29€
Lot 2 : ESPACES VERTS	SARL HARAND PAYSAGISTE	26 028.50 €	5 205.70€	31 234.20€
HONORAIRES	C3I	71 000.00€	14 200.00€	85 200.00€
Coût total		1 105 161.24 €	221 032.25 €	1 326 193.49€

Le plan de financement prévisionnel :

Financiers	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
FONDS VERT	1 105 161,24 €	606 684,69 €	54,90%	54,90%
DETR	1 105 161,24 €	120 000,00 €	10,86%	10,86%
DSIL	1 105 161,24 €	74 944,30 €	6,78%	6,78%
TCM	1 105 161,24 €	82 500,00 €	7,46%	7,46%
Autofinancement	1 105 161,24 €	221 032,25 €	20,00%	20,00%
Coût total de l'opération	1 105 161,24 €			100,00%

Par mail du 31.01.2023, les membres de la commission « Finances-Affaires générales » à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:39:47 +0100
Ref:20230207_180402_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation
31 janvier 2023

Date d'affichage
31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

Absente : BUSI Fanny

Représentés : LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Eric.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DE L'A.E.S.N. DANS LE CADRE DU PROJET DE LA REQUALIFICATION « RUE DES VANNES »
 N° de délibération : **2023-11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

La Commune prévoit la requalification de la rue des Vannes, il s'agirait, outre la réfection totale de la chaussée et des trottoirs, leur mise en accessibilité, d'y aménager une voie douce assurant ainsi la continuité des axes de circulation douce existants.

Pour la partie voie douce, la Commune va poser une demande d'aides à TCM au titre du dispositif « Création, aménagement et équipement de voies en faveur des vélos ».

Les informations du coût estimé sont sur la base du retour d'appel d'offres.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Saint-Julien-les-Villas sollicite le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le montant sollicité est de 606 684.69 euros soit 54.90% du montant global du projet.

Le montage financier actualisé du projet :

Financeurs	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 1 : VRD	COLAS	1 008 132.74 €	201 626.55€	1 209 759.29€
Lot 2 : ESPACES VERTS	SARL HARAND PAYSAGISTE	26 028.50 €	5 205.70€	31 234.20€
HONORAIRES	C3I	71 000.00€	14 200.00€	85 200.00€
Coût total		1 105 161.24 €	221 032.25 €	1 326 193.49€

Le plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
AESN	1 105 161,24 €	606 684,69 €	54,90%	54,90%
DETR	1 105 161,24 €	120 000,00 €	10,86%	10,86%
DSIL	1 105 161,24 €	74 944,30 €	6,78%	6,78%
TCM	1 105 161,24 €	82 500,00 €	7,46%	7,46%
Autofinancement	1 105 161,24 €	221 032,25 €	20,00%	20,00%
Coût total de l'opération	1 105 161,24 €			100,00%

Par mail du 31.01.2023, les membres de la commission « Finances-Affaires générales » à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.08 10:41:02 +0100
Ref:20230207_180601_1-2-O
Signature numérique
le Maire